

FAQ – Questions et réponses

Questions par rapport à la grille interactive/formulaire départemental

- La grille est à remplir au meilleur de vos connaissances. Il n’y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Vous devez indiquer tout ce qui vous semble pertinent. Le comité s’occupera de trier l’information contenue dans votre document.
- Il n’y a pas de format à respecter pour inscrire les informations dans les cases.
- Si le bouton «Envoyer» ne fonctionne pas, veuillez transmettre la grille à l’adresse suivante : cyclessuperieurs@psy.umontreal.ca
- La grille interactive s’adresse aux candidats postulant au D.Psy en psychologie clinique et au Ph.D Recherche et Intervention en psychologie clinique seulement.
- Les seuls documents pouvant être joint au courriel avec la grille interactive sont des documents attestant du contenu de celle-ci. Tous les autres documents (CV, lettre de présentation, lettre de recommandation et relevés de notes) doivent être téléverser en ligne dans votre centre étudiant.

1. Quels sont les documents à téléverser dans votre centre étudiant?

- a. Vos relevés de notes officiels pour les études faites dans une autre université
- b. Une lettre de présentation/motivation
- c. Un curriculum vitae détaillé
- d. Deux lettres de recommandation pour les candidats aux programmes en neuropsychologie (Aucune lettre de recommandation est nécessaire pour le D.Psy et Ph.D R/I en psychologie clinique)
- e. Le formulaire départemental/grille interactive pour les candidats aux programmes clinique (Ph.D R/I et D.Psy) : à transmettre par courriel

2. Les lettres de recommandation sont-elles obligatoires?

- a. Elles sont obligatoires pour les options en neuropsychologie
- b. Elles sont facultatives pour les autres programmes et nous n’en tiendrons pas compte si vous en transmettez tout de même.

3. Les lettres de recommandation ne sont pas obligatoires pour les programmes dont l’option est la psychologie clinique ou travail et organisations, mais on me demande des références dans la demande d’admission? Que dois-je inscrire?

- a. Vous pouvez laisser l'encadré vide dans ce cas
- b. Si vous désirez inscrire des noms, veuillez noter que nous ne communiquerons pas nécessairement avec les personnes indiquées.

4. Dois-je transmettre deux lettres de motivation si j'ai indiqué deux programmes d'études dans ma demande d'admission?

- a. Si les programmes d'études sont en psychologie : vous pouvez transmettre une seule lettre, à moins que vous désiriez indiquer des informations différentes pour chacun des programmes.
- b. Si les programmes d'études sont dans deux départements différents : Il est obligatoire de transmettre deux lettres de motivation

5. Est-ce qu'il y a un format particulier à respecter pour la lettre de motivation ou les lettres de recommandation?

- a. Non, nous n'avons pas de modèle pour la lettre de motivation ou de recommandation. C'est à vous de choisir le modèle qui vous convient.

6. Dois-je transmettre mes documents en plusieurs exemplaires?

- a. Il n'est pas nécessaire d'envoyer vos documents en plusieurs exemplaires si les deux choix de programmes d'études sont en psychologie.

7. Combien de temps ai-je pour transmettre mes documents?

- a. Vous avez 10 jours ouvrables après l'envoi de votre demande d'admission en ligne pour téléverser vos documents dans votre centre étudiant.
- b. Nous laisserons également un délai de 10 jours ouvrables après le 1^{er} février pour la réception des documents.
- c. Nous communiquerons directement avec vous s'il nous manque un document.

8. S'il manque une information ou un document à mon dossier, est-ce que ma demande sera rejetée automatiquement?

- a. Nous communiquerons toujours avec vous avant de fermer votre dossier.
- b. Vous recevrez un courriel pour vous demander les documents manquants et si vous ne répondez pas, à ce moment, nous fermerons votre dossier.
- c. L'adresse courriel utilisée sera celle indiquée dans votre demande d'admission.

9. Je dois indiquer la date d'obtention de mon diplôme dans ma demande d'admission. Que dois-je indiquer exactement?

- a. Vous pouvez indiquer une date approximative (fin du trimestre par exemple), cela nous permet seulement de valider si le programme est en cours ou s'il est déjà terminé.

10. Quelles sont les informations à indiquer pour la modalité et les informations additionnelles de la FESP?

- a. Nous ne tiendrons pas compte de cette section pour l'évaluation de votre dossier. Le formulaire en ligne est conçu pour tous les départements de l'Université, donc certaines sections ne s'appliquent pas spécifiquement à vous.
- b. Si vous désirez indiquer une information, vous pouvez inscrire «Avec thèse» pour la modalité et «Avec mémoire, thèse ou essai» pour les informations additionnelles et ce, pour tous les programmes.

11. Le site web indique qu'il faut compléter un B.Sc en psychologie pour être admissible. Dans mon cas, je compléterai un B.A en psychologie. Suis-je tout de même admissible?

- a. Oui, l'important est que vous ayez l'équivalent d'une majeure en psychologie à l'intérieur du baccalauréat.

12. J'ai trouvé un directeur de recherche ou j'ai approché des professeurs pour une éventuelle collaboration, où puis-je l'indiquer?

- a. Vous pouvez l'inscrire dans votre lettre de présentation.
- b. Vous pouvez l'inscrire dans votre demande d'admission également.

13. Est-ce obligatoire d'avoir trouvé un directeur pour soumettre une demande d'admission à un programme d'études en psychologie?

- a. Il est fortement recommandé d'avoir trouvé un directeur de recherche pour être admis au programme de Ph.D Recherche et Intervention profil psychologie clinique.

- b. Vous pouvez soumettre une demande d'admission même si vous n'avez pas confirmé de directeur. Vous pourrez poursuivre vos démarches durant le processus d'admission
- c. Ce n'est pas obligatoire d'avoir trouvé un directeur de recherche pour les autres programmes (Ph.D R/I Neuro, Ph.D R/I travail et organisations, D.Psy clinique, D.Psy neuro).

14. Je suis présentement en train de compléter mon baccalauréat en psychologie et j'envisage de le faire en plus de 3 ans, est-ce que je serai pénalisé?

- a. Non, nous regardons seulement la moyenne cumulative pour traiter les candidatures

15. À quel moment recevrons-nous une réponse?

- a. En général, les réponses sont transmises vers la fin mars ou début avril
- b. Vous recevrez en premier lieu un courriel si vous êtes sélectionnés ou sur la liste d'attente.
- c. La réponse officielle sera transmise via votre centre étudiant, aucune lettre ne sera envoyée par la poste.

16. Je suis sur la liste d'attente pour l'admission au doctorat, comment je peux connaître mon rang sur la liste?

- a. Nous ne pouvons pas vous transmettre votre rang sur la liste d'attente, car plusieurs facteurs entrent en ligne de compte lorsque nous devons envoyer une offre d'admission à un candidat en liste d'attente.
- b. Des facteurs comme le profil (adulte ou enfance), la disponibilité des professeurs pour l'encadrement nous obligent parfois à modifier les rangs attribués.

17. J'ai reçu une offre d'admission du département, que dois-je faire?

- a. La première étape est de répondre au courriel reçu afin de nous confirmer votre acceptation de l'offre.
- b. Ensuite, vous recevrez une offre officielle via votre centre étudiant. Il faudra aller accepter l'offre afin d'activer votre admission.
- c. Si vous n'acceptez pas l'offre dans le centre étudiant, votre dossier risque d'être fermé.

- d. Votre réponse à notre courriel vous garantit une place, même si l'offre officielle du centre étudiant tarde à venir.